



COMMISSION DES JEUNES

PROCÈS-VERBAL

N°16

Réunion du : Lundi 5 Décembre 2022

À : 15H30

Présidence : M. BELLARD Christophe

Présents : M. BARONIAN, Jean-Claude, M. HERNANDEZ Jean-Claude,

Excusé(s) : M. DE MARCHI Arnaud

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

CHAMPIONNATS DES JEUNES

- ➡ Validation des résultats des journées de championnat en U15, U17 et en U19.
- ➡ Programmation des matchs du week end à venir.
- ➡ **CRITÉRIUM U15 À 8** : Les clubs désirant inscrire une équipe pour participer à la deuxième phase de ce critérium qui débutera le 21 janvier, ont la possibilité de le faire sur simple demande par courrier au secrétariat du District **avant le 6 janvier 2023**.

A ce jour, nous actons l'inscription supplémentaire d'une équipe de LARAGNE et le passage À 11 en U15 D2 de l'équipe de l'AFC STE TULLE PIERREVERT.

- ➡ Résultats **Coupe des alpes U15 A.GILLY** (Sous réserve de la validation par la CSR)

Nous vous rappelons que pour l'utilisation de la FMI pour la coupe des Alpes, il faut le paramétrer dans Footclubs et cocher la case correspondante pour l'utilisateur de la catégorie concernée.

TOUR DE CADRAGE LE DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 5 EXEMPTS - 6 ÉQUIPES JOUENT - 8 QUALIFIÉES

	RENCONTRES		SCORE		EXEMPTS	
M1	GAP FOOT 05 2	FC SISTERON 2	11	1	AFCV	ENT VIVO ORAISON 2
M2	GJMD 2	US VEYNES SERRES	3	0 Fft	EP MANOSQUE	ENT EASC 2
M3	ENT DAB 2	GJDV 2	0	4	SEYNE LES ALPES	

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre**.

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

RAPPELS :

1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.



RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **CATÉGORIE U19** : *Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23*
- **CATÉGORIE U17** : *Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96*
- **CATÉGORIE U15** : *Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12*

COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

RETOUR DE LA CSR

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CSR ont été homologués par la Commission réunie ce jour.



INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2022/2023

INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U 15 À 8	U	25294849	4	AFC STP / TALLARD L'AVANCE	SCORE DE LA RENCONTRE 7/1. PAS DE FMI Feuille papier faite et reçue.
U15	COUPE		CADRAGE	GJMD / VEYNES SERRE	L'ÉQUIPE DE VEYNES NE S'EST PAS DÉPLACÉE EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. MAIL ENVOYÉ AU DISTRICT ET AU CLUB ADVERSE POUR AVERTIR.
U15	COUPE		CADRAGE	ENT DAB 2 / GJDV 2	SCORE DE LA RENCONTRE 0/4. PAS DE FMI Feuille papier faite et reçue.
U15	D1	25029155	10	OBSC / VIVO ORAISON	L'ÉQUIPE DE VIVO ORAISON NE S'EST PAS DÉPLACÉE EN RAISON DE LA MÉTÉO. MAIL ENVOYÉ AU DISTRICT ET AU CLUB ADVERSE POUR AVERTIR.
U15	D1	25029154	10	ENT DAB / TALLARD L'AVANCE	SCORE DE LA RENCONTRE 2/6. PAS DE FMI Feuille papier faite et non reçue.
U15	D1	25029156	10	VINON / LARAGNE	TERRAIN DE VINON IMPRATICABLE - RENCONTRE NON JOUÉE ET À REPORTER SI LE CALENDRIER LE PERMET
U15	D1	25029159	10	GJMD / GAP FOOT 05	TERRAIN DES MÉES IMPRATICABLE - RENCONTRE NON JOUÉE ET À REPORTER SI LE CALENDRIER LE PERMET
U15	D1	25029158	10	GJDV / FORCALQUIER DAUPHIN	TERRAIN DE GRÉOUX IMPRATICABLE - RENCONTRE NON JOUÉE ET À REPORTER SI LE CALENDRIER LE PERMET
U17	D1	25045114	2	VIVO ORAISON / EPM	ARRÊTÉ MUNICIPAL SUR LES TERRAINS DE VOLX ET DE VILLENEUVE - RENCONTRE NON JOUÉE ET À REPORTER SI LE CALENDRIER LE PERMET
U17	D2	25045854	5	OBSC / AFCV	L'ÉQUIPE DE BRIANÇON N'A PAS PU ACCUEILLIR LE CLUB ADVERSE EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. MAIL ENVOYÉ AU DISTRICT ET AU CLUB ADVERSE POUR AVERTIR.



INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2022/2023

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U15	D1	25029161	11	SISTERON / GJDV	11/12 À 10H30	MATCH À 12H	DOUBLON MATCH U15
U15	D1	25029160	11	FORCALQUIER DAUPHIN / GJMD	11/12 À DAUPHIN	MATCH À FORCALQUIER	ARRETE MUNICIPAL À DAUPHIN
U15	D2	25050920	10	SEYNE LES ALPES / SISTERON 2	11/12 À 10H30 À SEYNE	MATCH À SISTERON À 10H	TERRAIN IMPRATICABLE À SEYNE
U15	D2	25050918	10	ENT EASC 2 / ENT DAB 2	11/12 À 10H30	MATCH À 11	LONGUEUR DU DÉPLACEMENT
U15	D1	25029156	10	VINON / LARAGNE	4/12 À 10H30	MATCH LE 18/12	REPROGRAMMATION
U15	D1	25029159	10	GJMD / GAP FOOT 05	4/12 À 10H30	MATCH LE 18/12	REPROGRAMMATION
U15	D1	25029158	10	GJDV / FORCALQUIER DAUPHIN	4/12 À 10H30	MATCH LE 18/12	REPROGRAMMATION
U17	D1	25045134	7	EP MANOSQUE / SC VINON	10/12 À 15H À MANOSQUE	MATCH À VINON	INSTALLATION NON DISPONIBLE À MANOSQUE
U17	D1	25045114	2	VIVO ORAISON / EPM	03/12 À 15H	MATCH LE 17/12 À 15H00 À VILLEZNEUVE	REPROGRAMMATION
U19	COUPE		3	VEYNES SERRES / GAP FOOT 05	10/12 À 15H	MATCH À 16H30	DOUBLON FESTIVAL U13

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD

